

Avec l'UNAFOC
trouvez une
formation dans
votre région
ou directement
chez vous par
le elearning



Organisme enregistré par l'Agence nationale du DPC
Retrouvez toute l'offre du DPC sur www.mondpc.fr

DPC

Le DPC ou Développement Professionnel Continu est un dispositif réglementaire de formation qui doit être obligatoirement suivi au moins une fois tous les trois ans par chaque professionnel de santé.

Un forfait de prise en charge annuel est mis à la disposition de tous les praticiens dans la limite d'une enveloppe globale.

TYPES DE PRISE EN CHARGE

Une prise en charge peut être demandée auprès de l'ANDPC, le FIF PL ou ACTALIANS.

ANDPC : Prise en charge selon les forfaits et modalités définis par l'ANDPC et consultables sur www.mondpc.fr, sous réserve de votre inscription à l'action de formation sur www.mondpc.fr et de l'ouverture de vos droits.

FIF PL : Pour les libéraux, la demande est à effectuer sur le site du FIF PL : www.fifpl.fr, avant la date de la formation. Ce dépliant tient lieu de devis et de programme. Il est téléchargeable sur www.unafoc.fr.

ACTALIANS : Pour les praticiens salariés ou le personnel des cabinets dentaires la demande de prise en charge doit être faite auprès de d'ACTALIANS. www.actaliens.fr. Notre organisme est référencé sous le numéro 0023936.

VALIDATION

Pour valider votre DPC vous devrez avoir :

- . effectué votre inscription sur les sites de l'ANDPC et de l'UNAFOC
- . rempli votre questionnaire d'auto-évaluation,
- . participé à la journée complète de formation,
- . effectué par un questionnaire l'analyse de l'impact de la formation sur votre pratique

PARTICIPATION

En cas de non participation il ne sera procédé à aucun remboursement.

Ce document est téléchargeable sur notre site :

www.unafoc.fr

Votre action de formation DPC 2019



La formation continue des Chirurgiens-dentistes

Hypnose et cabinet dentaire 7 novembre 2019

■ **Votre DPC à Rennes**

UNAFOC - 54 rue Ampère - 75017 Paris
www.unafoc.fr • contact@unafoc.fr • info@unafoc.fr



PROGRAMME

LIEU DE FORMATION

BULLETIN D'INSCRIPTION

Aujourd'hui, l'hypnose est un outil qui s'impose de plus en plus, à juste titre, dans les cabinets dentaires et les différents centres chirurgicaux et médicaux. Nombreux sont nos patients qui arrivent anxieux, voire phobiques pour certains. Comment les soigner ?

Les neurosciences nous confirment (par l'imagerie cérébrale) que l'outil hypnotique participe à la gestion de l'anxiété et de la douleur. A cet aspect « confort immédiat au fauteuil » et dans tout le cabinet s'ajoute un autre volet tout aussi intéressant, celui de l'amélioration des suites opératoires pour les actes chirurgicaux : réduction ou absence d'œdème, d'hématomes ou de douleurs post opératoires.

Une autre manière de vivre notre profession et les rapports avec les patients et sans aucun doute notre meilleure arme contre le « Burn Out » qui guette chacun de nous.

Programme

Notions sur la transe hypnotique :

Un phénomène naturel. Un phénomène provoqué.

Différentes modalités de l'hypnose au cabinet dentaire :

Communication thérapeutique. Hypnose conversationnelle.

Transe hypnotique formelle. Auto hypnose.

Bénéfices pour le patient :

Confort et relaxation.

Suites opératoires et cicatrisation.

Bénéfices pour le praticien :

Confort opératoire. Sérénité. Prévention du « Burn Out ».

Bénéfices dans la vie personnelle courante.

Présenté par

le Docteur Michèle Hugues

Chirurgien-dentiste

Formatrice, Institut Emergences Rennes

le Docteur Jean Darcel

Chirurgien-dentiste

Formatrice, Institut Emergences Rennes

Le 7 novembre 2019 à Rennes
n°DPC 10831900006 session n°5

NOVOTEL ALMA*
Allée d'Ukraine, 35200 Rennes
GPS : lat. 48.082064 long. -1.683741



Nous vous accueillons dès 8h30 autour d'un café,
le déjeuner est prévu vers 12h30,
fin vers 18h00.

Coût de la formation : 392 €.

Paiement sur www.unafoc.fr ou par courrier.

Votre dossier doit contenir :

Un bulletin d'inscription par personne, accompagné
d'un chèque de 392 € et/ou de 190€ pour chaque
inscrit de l'équipe dentaire (nombre limité).

Chèque établi à l'ordre de l'UNAFOC

**voir les modalités d'inscription et de prise en charge au dos.
L'Unafoc se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre
d'inscrits est insuffisant*

CGV : www.unafoc.fr/mentions-legales



Je m'inscris à la formation intitulée
"Hypnose et cabinet dentaire".

■ le 7 novembre 2019 à Rennes
n°DPC 10831900006 session 5

À retourner à
UNAFOC, 54 rue Ampère 75849 PARIS cedex 17

Le Docteur (cachet professionnel) + adresse mail :

*Nom _____

*Adresse _____

*Téléphone _____

*Email _____

*Date de naissance _____

*Numéro ADELI _____
(inscrit sur la feuille de soin)

*Numéro RPPS _____
(inscrit sur la carte de l'Ordre)

Salarié Libéral

info@unafoc.fr - contact@unafoc.fr
n° de déclaration d'activité : 11 75 43 37975
n° d'organisme de DPC : 1083
n° de siret : 480 126 200 000 25

Plus d'infos sur www.unafoc.fr